

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 183 (2006) sur le Centre Nord-Sud : contributions des collectivités locales et régionales à l'efficacité des travaux du Centre

Le Congrès,

1. Ayant été impliqué dans les travaux de création et étant représenté au sein de son Bureau, lien statutaire qui s'investit dans les activités du Centre

2. Ayant examiné le rapport sur le Centre Nord-Sud présenté par Helen Lund (Danemark) de la Commission de la culture et de l'éducation de la Chambre, et la Résolution 206 (2004) sur le Centre Nord-Sud : contributions des collectivités locales et régionales aux travaux du Centre aux niveaux local et régional;

3. Rappelant :

a. sa Recommandation 13 (1995) sur les possibilités de coopération Nord-Sud nationales de pouvoirs locaux et régionaux et reconnaît le rôle des associations comme l'un des principaux moyens de coopération, de la négocier et de la

b. sa Recommandation 22 (1995) sur la coopération entre collectivités locales et régionales de collaboration avec des collectivités locales et régionales de l'Union européenne, et reconnaît le rôle des associations comme l'un des principaux moyens de coopération, de la négocier et de la

c. sa Résolution 36 (1996) sur les régions méditerranéennes (Nicosie, Limassol, Chypre, 20-22 septembre 1995), d'après la Charte européenne de l'autonomie locale et régionale, et en faveur de la coopération entre collectivités locales et régionales de l'Union européenne, et reconnaît le rôle des associations comme l'un des principaux moyens de coopération, de la négocier et de la

d. sa Résolution 69 (1998) sur la coopération entre collectivités locales et régionales de l'Union européenne, et reconnaît le rôle des associations comme l'un des principaux moyens de coopération, de la négocier et de la

souligne la nécessité d'une coopération aux niveaux local et régional, entre les collectivités locales et régionales, et le partenariat interrégional, s'agissant des problèmes de démographie et de migration.

e. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

f. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

g. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

h. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

i. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

j. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

k. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

l. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

m. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

n. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

o. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

p. la Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud et sa contribution à la coopération entre collectivités locales et régionales du centre pour l'intégration mondiale du Conseil de l'Europe, et le rôle des collectivités locales et régionales dans la diffusion des valeurs universelles de la démocratie et de la prééminence de la loi.

- b. de poursuivre les activités de réseaux horizontaux de solidarité N l'enseignement de l'histoire, la révision des manuels scolaires et la formation des enseignants, non seulement en matière de dialogue interculturel et interreligieux, mais aussi pour encourager l'introduction de la dimension mondiale et de l'interdépendance croissante entre le Nord et le Sud; cette dernière tend à appu...
 - c. de soutenir les œuvres culturelles audiovisuelles illustrant la diversité de l'Europe et montrant nos racines communes, au titre d'un patrimoine culturel partagé par tous les Européens; à appu...
 - d. d'utiliser les médias en tant que l'Europe et au-delà de notre continent; collectivités locales et régionales à faire mieux connaître et accepter cette diversité, dans toute l'Europe et au-delà de notre continent;
 - e. de renforcer l'action du Centre Nord-Sud, améliorer les conditions de l'égalité des chances dans les pays du Sud; à appu...
8. Invite le Comité des Ministres:
- a. à développer encore la structure «quadripartite» du Centre Nord-Sud, qui implique les parlements, les collectivités locales et les organisations de la société civile, tant statutaires que dans les programmes; à appu...
 - b. à favoriser une approche décentralisée et une participation accrue des populations intéressées à la conception et à la mise en œuvre de développement, par le biais d'une coopération transfrontalière; à appu...
 - c. à élaborer le consentement des Etats membres concernés et particulièrement actifs du Centre Nord-Sud, un programme spécial pour les régions méridionales d'Europe; à appu...

